

21. Aptitude

Chaque essence est caractérisée par des niveaux de tolérance particuliers vis-à-vis des facteurs du milieu, ce qui définit son autécologie.

Si les conditions écologiques de la station coïncident parfaitement avec l'autécologie d'une essence, on considère dès lors que cette essence rencontre sur la station des conditions optimales de croissance. Si l'un ou l'autre facteur écologique devient limitant (par exemple, une station un peu trop sèche ou trop riche en calcaire pour l'essence, *etc.*), cela ne signifie pas forcément que l'essence ne sera pas capable de se développer sur la station. Dans une certaine mesure, les essences forestières sont en effet capables de faire face à une contrainte environnementale. Bien sûr, plus le stress augmente, plus les conséquences négatives se font ressentir au niveau de l'arbre : diminution de croissance, risque pour la stabilité, sensibilité aux maladies, *etc.* Il s'agit donc d'apporter de la nuance.

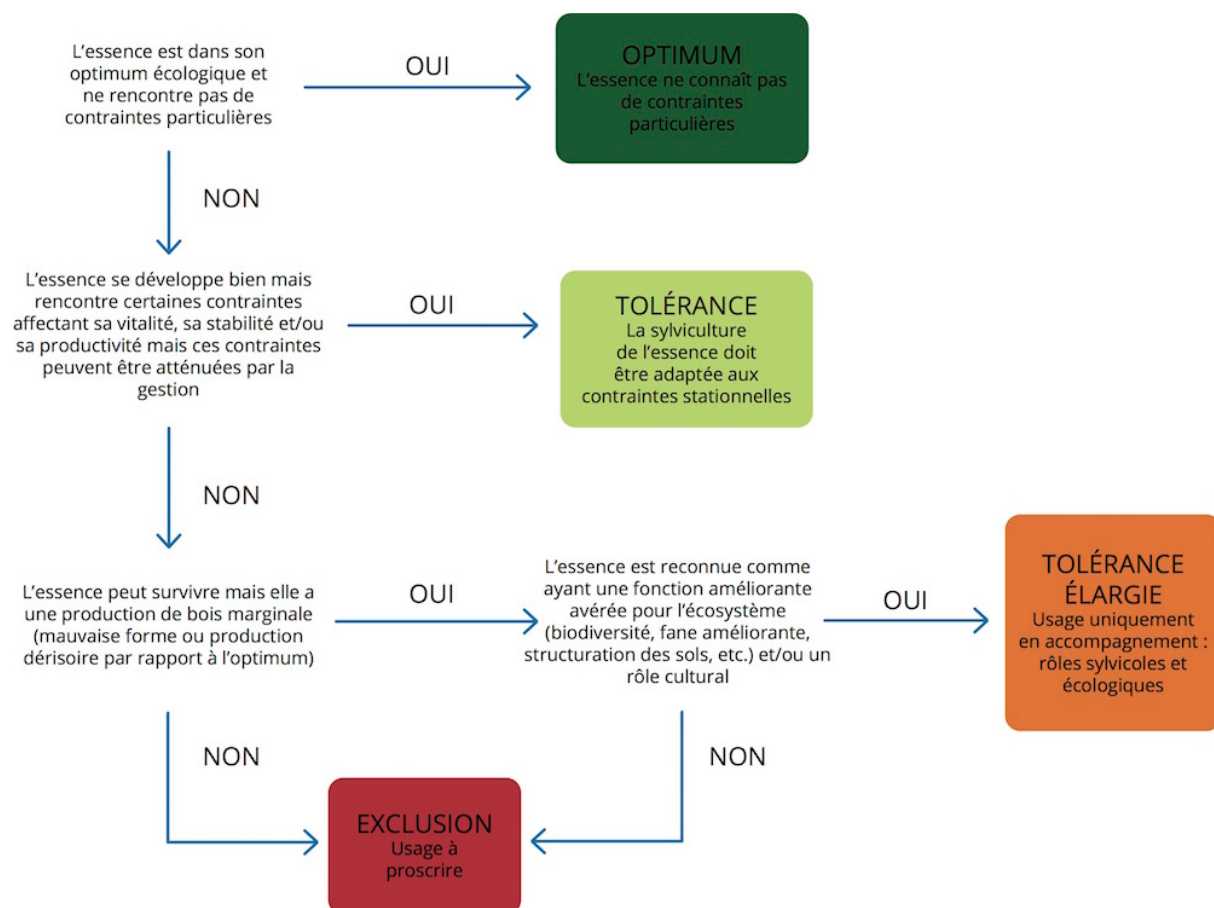
Quatre niveaux d'aptitude ont été définis dans le Fichier écologique des essences.

Optimum. L'essence est **parfaitement en adéquation** avec la station en termes de vitalité, stabilité et productivité. L'essence peut être cultivée sans restriction.

Tolérance. Certaines caractéristiques de la station engendrent une contrainte pour la vitalité, la stabilité ou la productivité de l'essence. Par exemple : un sol un peu trop humide limite la puissance de l'enracinement et prédispose l'arbre aux chablis. Il y a donc lieu d'adapter la sylviculture à ces contraintes. Dans le cas ci-dessus, ce pourrait être en dynamisant la sylviculture pour favoriser l'accroissement individuel des arbres, ce qui écourterait la révolution et limiterait la durée d'exposition des arbres adultes aux risques de tempête.

Tolérance élargie. S'il n'est pas envisageable de produire du bois de qualité sur la station, l'essence n'est pas forcément à exclure. **Si elle est capable d'y survivre et de se reproduire, avec certes une productivité dérisoire ou une forme rédhibitoire, elle peut toutefois apporter ses services à l'écosystème ou au peuplement principal.** Dans ces situations, l'utilisation de l'essence se limite alors à un rôle d'accompagnement pour des raisons écologiques ou sylvicoles. Il va de soi que l'on réserve cette classe d'aptitude aux essences qui sont bénéfiques à l'écosystème par leur fane, leur couvert, leur biodiversité associée ou toute autre caractéristique positive (cas de l'aulne glutineux sur argiles blanches en haute Ardenne, par exemple).

Exclusion. L'essence est **incapable de se développer à long terme sur la station**, très sensible aux dépérissements, aux maladies, aux chablis, aux gelées, *etc.* En d'autres termes, les contraintes environnementales sont rédhibitoires.



Pour en savoir plus : « Le nouveau Fichier Écologique des Essences. Pourquoi et comment ? », Forêt Wallonne n° 129